

LES HORAIRES :

<u>Jours</u>	<u>Horaires</u>	<u>Lieux</u>	<u>Séances</u>
Lundi	17H00 – 19H00	De septembre 2021 à fin mars 2022. Salle Gaston LAVERRIÈRE à Prévessin-Moëns ~ ~ À partir du 1 ^{er} avril 2022 au terrain route du Maroc à Prévessin-Moëns	Cours de Laurent
	20H00 – 22H30		Cours de Laurent pour les compétiteurs + Entraînement libre pour les autres
Mercredi	18H30 – 20H00	De septembre 2021 à fin mars 2022. Salle Gaston LAVERRIÈRE à Prévessin-Moëns ~ ~ À partir du 1 ^{er} avril 2022 au terrain route du Maroc à Prévessin-Moëns	Enfants et adultes débutants 1ère année + Jeunes compétiteurs
Vendredi	18H30 – 19H45	De septembre 2021 à fin mars 2022. Salle Gaston LAVERRIÈRE à Prévessin-Moëns ~ ~	Jeunes compétiteurs avec Géraldine + Compétiteurs adultes
	19H45 – 21H00		Adultes compétiteurs avec Géraldine
	21H00 – 22H00	À partir du 1 ^{er} avril 2022 Au terrain route du Maroc. Ferme communale à Prévessin-Moëns	+ Entraînement libre
	22H00 – 22H15		Entraînement libre
			Démontage et rangement du matériel

[Début des cours : mercredi 8 septembre 2021 à 18H30.](#)

Dès le 1^{er} avril 2022 les entraînements se déroulent à l'extérieur dès 18H15 sur le terrain de l'Arc Club Gessien.

L'accès au terrain, se situe à la route du Maroc (Ferme Communale).

**En dehors des heures de cours au terrain lors d'entraînement libre,
les mineurs doivent impérativement être accompagnés d'un adulte qui reste sur place.**

[Le règlement intérieur doit être lu et signé sur la fiche d'inscription.](#)

Les cours sont assurés par :

Mme CORDEAU Géraldine (brevet d'état I)
Mr JOFFE Stéphane (entraîneur I)
Mr MARCHAND Jean-Louis (entraîneur I)
Mr COLLARD Laurent (entraîneur I)
Mlle GERNER Pauline (entraîneur I)
Mme AROLAS Marie-Rose (entraîneur I)
Mr DOMERGUE Jérôme (aide-entraîneur)
Mr MARTIN Christophe (aide-entraîneur)
Mr DEVAUCHELLE Wilfried (aide-entraîneur)

Le Bureau :

Mme AROLAS Marie-Rose (présidente)
M. MARCHAND Jean-Louis (vice-président)
M. DEVAUCHELLE Wilfried (secrétaire)
M. MARTIN Christophe (secrétaire-adjoint)
M. CORDEAU Raymond (trésorier)
Mlle GERNER Pauline (trésorière-adjointe)



SAISON 2021-2022



Comment nous contacter :

Par e-mail : **contact@acg01.fr**

N'hésitez pas à aller sur notre site internet : **www.acg01.fr**



Mairie de Préveissin-Moëns



Présentation du club :

L'Arc Club Gessien est né en 1973. Pour la saison 2020/2021, le club a compté jusqu'à 60 membres.
En cette année de COVID-19, le nombre de nouveaux a été très restreint.

Nous disposons :

Le club dispose d'un entraîneur brevet d'état, de 5 entraîneurs tous diplômés, 6 heures par semaine et de trois aides-entraîneurs.

Pour la période d'hiver, nous avons 9 heures de créneaux horaires à la Salle Gaston LAVERRIÈRE.



Pour la période d'été un terrain d'entraînement extérieur permanent est mis à disposition des licenciés.

Actions du club :

Pour la saison 2022, le club organise :

Un concours en salle **le 8-9 janvier 2022** et un concours à l'extérieur (tir en équipe Challenge) **en mai ou juin 2022**.



Pour les jeunes, qui n'ont jamais fait de compétition, des concours « spécial jeunes » leur seront proposés.
Certaines de ces compétitions accueillent aussi des adultes débutants.

Les compétiteurs recevront en temps voulu par e-mail les invitations de toutes les compétitions.

Nous organisons un tir en famille ouvert aux proches du licencié à la fin de la saison en salle.

Vie du club :

L'Arc Club Gessien possède un équipement très complet et d'une grande qualité pour vous permettre de pratiquer ce sport dans les meilleures conditions.

L'Arc Club Gessien est une association à but non lucratif, de ce fait la participation active de chacun de nos membres est importante.

Votre inscription vous engage aussi à participer à la vie du Club...
avec notamment la préparation des manifestations organisées par celui-ci, ainsi qu'à l'entretien des équipements qui le composent.

Le Club est dirigé par des bénévoles et nous avons besoin de votre AIDE...Alors INVESTISSEZ - VOUS.

Les tarifs :

Age minimum : Avoir 9 ans en 2021.

Le montant de la licence et de la cotisation est annuel

et couvre la période du 1er septembre de l'année en cours jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Pour la deuxième personne de la même famille (adulte - adulte / adulte - enfant), la cotisation sera réduite de 50 €.

Pour la deuxième personne de la même famille (enfant - enfant), la cotisation sera réduite de 30 €.

Cette réduction sera appliquée aux nouveaux membres ayant commencé en 2021.

Il n'y a qu'une seule réduction par famille.

Les frais d'adhésion pour les nouveaux membres sont de 25 € pour les adultes et de 18 € pour les jeunes.

Celle-ci couvre tous les frais administratifs.

Exemple de tarif enfant première année :

licence + cotisation complète = 153€ sans l'arc

licence + cotisation complète + location de l'arc = 188€

Un arc peut être mis à la disposition des nouveaux archers.

Un dépôt de garantie **de 150 € est demandé** pour l'arc en prêt (chèque non encaissé).

Tous les archers louant un arc du club devront s'acquitter de **35 €** pour sa location.

Les archers sont responsables de l'entretien de l'arc qui leur est confié.

Cela implique que l'archer doit maintenir son arc en état et qu'il est à sa charge de remplacer la corde, les branches, la poignée et le viseur endommagés.

Découverte au 1er mars	22 €	Uniquement du 1er Mars au 31 Août de la même année. Il n'y a pas de condition d'âge.
Adultes	A = 68 € L = 60 € E = 55 €	TYPES DE LICENCES A = Pratique en compétition : <i>Délivrée aux adultes qui feront au moins une compétition.</i> L = Pratique en club : <i>Délivrée aux adultes qui pratiquent le tir à l'arc en loisir dans leur club.</i> E = Pas de pratique : <i>Délivrée aux adultes qui ne pratiquent pas ou plus le tir à l'arc, mais qui restent actifs de par leur engagement.</i> Entre le 01.01.1983 et le 31.12.2001 --> SENIOR 1 Entre le 01.01.1963 et le 31.12.1982 --> SENIOR 2 Avant le 01.01.1963 --> SENIOR 3
Adulte handisport	23 €	Convention Handisport. Pas de condition d'âge.
Jeunes (né entre 01.2002 et 12.2011)	42 €	Entre le 01.01.2010 et le 31.12.2011 --> BE Entre le 01.01.2008 et le 31.12.2009 --> MINIME Entre le 01.01.2005 et le 31.12.2007 --> CADET Entre le 01.01.2002 et le 31.12.2004 --> JUNIOR
Poussins (né en 2012)	33 €	Né en 2012
Frais de mise à disposition du matériel : = location annuelle de l'arc	35 €	<i>Pour les anciens adhérents inscrits en 2020-2021, il n'y aura Pas de cotisation club en raison du peu de cours offerts.</i> Les cotisations club concernent ceux qui ont pris une licence en mars 2021 ainsi que les nouveaux de la rentrée 2021-2022.
Adhésion pour la 1ère année	Enfant 18€ Adulte 25€	IL EXISTE ÉGALEMENT DES POSSIBILITÉS DE CHANGEMENT DE LICENCE EN COURS DE SAISON : De la licence L vers la licence A = plus 8 €
Dépôt de garantie (chèque) Pour la location de l'arc	150 € Pas encaissé	
Cotisation club adulte	125 €	
Cotisation club jeune	93 €	

Chaque archer doit se procurer le kit de l'archer, soit :

ses flèches, sa dragonne ainsi que ses protections (protège-bras et palettes).

Un kit complet vous est proposé chez DOLPHIN-SHOP à Ferney-Voltaire